

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance extraordinaire** tenue ce **vingt-deuxième jour de mars 2010 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**10-03-084**

**Approbation d'un plan de construction pour une résidence de la rue Lecomte selon le PIIA No 2005-95**

ATTENDU QU'une demande de permis dans cette zone doit être étudiée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce projet doit répondre aux objectifs du PIIA 2005-95 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver le plan déposé par Monsieur Boulet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu que le conseil accepte le projet de construction présenté par Monsieur Jean-Luc Boulet car ce projet rencontre les objectifs des articles suivants du PIIA 2005-95:

- article 3.1.1- L'implantation de cette construction respecte les critères demandés.
- article 3.1.2- Cette construction s'harmonise bien avec les bâtiments voisins.
- article 4.1.2- Les matériaux utilisés et l'architecture projetée du bâtiment respectent les critères demandés.

Pour déterminer la marge avant minimale et maximale, celle-ci s'applique seulement à la partie la plus rapprochée du bâtiment principal et non à l'ensemble du bâtiment.

ADOPTÉE

**10-03-085**

**Entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de conclure une entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie, et ce, dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska, avec la municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la

Ville de Princeville, ladite entente.

ADOPTÉE

010-03-086

**Tarification des services d'entraide en incendie avec diverses municipalités de la MRC d'Arthabaska**

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques en matière de protection contre les incendies de la MRC d'Arthabaska, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.c.S-3.4);

ATTENDU les actions relatives à la mise en place des nouvelles procédures de déploiement des ressources en matière de protection contre l'incendie sur les territoires de desserte établis audit schéma;

ATTENDU les dispositions de l'article 33 de ladite loi portant sur l'entraide entre les municipalités lorsqu'un incendie excède les capacités du Service de sécurité incendie d'une municipalité ou de celles des ressources dont elle s'est assurée le concours par une entente prévue au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les coûts de cette aide lors d'interventions ou d'assistances du Service de sécurité incendie d'une autre municipalité, sont à la charge de la municipalité qui l'a demandée selon un tarif qui a fait l'objet d'une uniformisation dans le cadre du schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Princeville autorise le maire ou le directeur du Service de sécurité incendie, ou en leur absence, le maire suppléant ou un des capitaines :

- à demander l'intervention d'un Service de protection incendie d'une municipalité ou d'une Régie ci-après mentionnée ;
- à fournir l'assistance du Service de protection incendie de la Ville de Princeville à un service d'une municipalité ou une Régie ci-après mentionnée :

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester  
Régie intermunicipale de Bulstrode  
Régie intermunicipale des Chutes  
Régie intermunicipale Incentraide  
Régie intermunicipale des Trois-Monts  
Ville de Victoriaville  
Ville de Warwick

ladite proposition de tarification étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

ADOPTÉE

10-03-087

**Levée de la séance extraordinaire**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE